

Réunion du Conseil Municipal du 26 mai 2009

Pour cette réunion, M. le Maire a convié M. Jean Brice ROUGEMONT, qui est chargé de mission auprès du **Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne Ardenne**, afin qu'il présente son travail et les premiers résultats obtenus. M. Le Maire propose que l'ordre du jour soit modifié pour aborder en premier lieu le sujet du développement durable de la commune. Ceci est accepté à l'unanimité par les membres du Conseil.

Différents documents sont alors distribués. M. le Maire explique que plusieurs réunions ont déjà eu lieu dans le cadre du Parc Naturel Régional et rappelle les principales démarches qui seront mise en place progressivement dans la commune dans le cadre du développement durable : Carte Communale, assainissement, cadre de vie, acquisitions foncières, économies d'énergie, gestion des ordures ménagères et des déchets ultimes, préservation de l'environnement et suivi de l'aménagement de l'A304.

La parole est donnée à M. ROUGEMONT qui rapporte les études déjà engagées sur la faune et la flore des mares implantées sur le territoire communal.

Il rappelle ensuite que toutes ces études sont entièrement financées par la Région Champagne Ardenne et que donc la commune ne supportera aucun coût. Il relate les difficultés qu'il a rencontrées sur le terrain pour entrer dans les propriétés malgré l'information des propriétaires.

M. le Maire a alors précisé qu'à compter de ce jour un arrêté du Maire leur permettra de pénétrer dans les propriétés privées pour mener à bien l'étude.

M. le Maire a ensuite présenté un projet de préau dans la cour de la salle communale. L'étude est en cours et aucun prix n'est pour l'instant défini. Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal lui donne pouvoir pour solliciter des subventions.

Comme prévu en début d'année ; le Conseil Municipal aborde le sujet des ordures ménagères. M. le Maire remet à chaque membre du Conseil Municipal une synthèse présentant le bilan de la collecte des ordures ménagères dans notre village. Ce document présente les dépenses engagées et les recettes réelles depuis le 1^{er} janvier 2002 et fait ressortir un très net déficit. Cependant il est décidé de maintenir la même tarification pour 2009, même si le bilan prévisionnel prévoit un solde négatif.

Afin d'équilibrer ce poste dans les années à venir et de résoudre le problème de l'adhésion ou non au SMICTOM ; M. le Maire expose différentes possibilités aux membres du Conseil :

- Conserver le système actuel de ramassage en réévaluant les tarifs pour atteindre un équilibre des comptes et organiser des collectes de déchets encombrants ;

- Conserver le système actuel de ramassage mais avec un accès aux déchetteries du SMICTOM, pour un coût supplémentaire de 15 € par habitant et par an pris en charge par la collectivité ;
- Conserver le système actuel de ramassage mais avec un accès aux déchetteries du SMICTOM avec le coût supplémentaire supporté par chaque habitant ;
- Adhérer au Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM).

Un débat s'engage et plusieurs avis sont exposés. Cependant, étant donné l'importance et la complexité du sujet, M. le Maire propose à l'Assemblée de conserver les documents distribués et de reporter la décision à une réunion ultérieure afin que chacun puisse réfléchir plus longuement.

Le Conseil Municipal établi ensuite le tour de garde des élections européennes qui doivent se dérouler le dimanche 7 juin 2009 :

- de 8 heures à 10 heures : Régis CLARY, Jean-Philippe FEART.
- de 10 heures à 12 heures : Joël BROUSMICHE, Bernard CATRIN.
- de 12 heures à 14 heures : Dominique SOUFFLEUR, Emmanuel DUMANGE.
- de 14 heures à 16 heures : Alain SINET, Franck LEPORCQ.
- de 16 heures à 18 heures : Philippe BOCQUET, Frédéric PIERROT.

A cette occasion, il est décidé d'organiser les élections dans la salle communale qui est spacieuse et dispose d'un accès facilité pour les personnes à mobilité réduite.

M. le Maire informe l'Assemblée de la nécessité de délibérer pour l'autoriser à offrir un bon d'achat de 30 € lors de chaque naissance d'un enfant dans la Commune. Cette délibération est acceptée à l'unanimité

Par ailleurs le Conseil Municipal décide à l'unanimité, compte tenu du travail qu'il réalise, d'accorder une prime exceptionnelle à l'employé communal à l'occasion de la naissance de son premier enfant.